



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Rapport du Président du Jury

Concours de Gardien-Brigadier de Police Municipale Session 2023

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats.

Le Président du jury

Monsieur Bernard DESTROST
Maire de Cuges-les-Pins

1. PRÉAMBULE

A. Le cadre d'emplois des agents de police municipale

Les agents de police municipale constituent un cadre d'emplois de la filière sécurité, classé en catégorie C et comprenant les grades de Gardien-brigadier de police municipale et de Brigadier-chef principal de police municipale.

B. Les missions des agents de police municipale

Les **agents de police municipale** exécutent sous l'autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

Les brigadiers-chefs principaux sont chargés, lorsqu'il n'existe pas d'emploi de directeur de police municipale ou de chef de service de police municipale ou, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, de chef de police municipale, de l'encadrement des gardiens et des brigadiers.

C. Les conditions d'admission à concourir

CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR L'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOIS :

- être âgé(e) de dix-huit ans au minimum,
- avoir la nationalité française.

Sont admis de plein droit à concourir : 1^{er} concours interne : les agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'**agent de surveillance de la voie publique**.

Sont admis de plein droit à concourir : 2^{ème} concours interne : les agents publics mentionnés au 3^o de l'article L. 4145-1 du code de la défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, soit :

- Les agents de 18 à moins de 30 ans recruté par l'Etat en tant que contractuel de droit public (3 ans renouvelable 1 fois) afin d'exercer des missions de **policier adjoint** auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale.
- Les volontaires des armées, en service **au sein de la gendarmerie nationale** (les services en tant que réserviste ne sont pas pris en compte).

Sont admis de plein droit à concourir : concours externe : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle :

La commission placée auprès du CDG organisateur (CDG 13), se prononce sur les demandes des candidats qui peuvent justifier d'une ou plusieurs expériences professionnelles d'au moins 3 années ou de 2 années lorsque le candidat justifie d'un diplôme immédiatement inférieur au niveau 3.

La reconnaissance des titres et diplômes étrangers :

Une commission (Centre Enic-Naric) se prononce sur l'équivalence des attestations de diplôme étranger fournies par les candidats.

Les dérogations aux conditions de diplômes :

Les pères et mères de famille ayant élevé ou élevant 3 enfants ainsi que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports (article L221-3 du code du sport) sont admis à concourir au concours externe.

D. L'organisation de la session 2023 du concours de Gardien-brigadier de police municipale

Le concours a été organisé par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse.

Les épreuves écrites du concours de Gardien-brigadier de police municipale se sont déroulées le jeudi 11 mai 2023 à la Halle de Martigues (13).

Les tests psychotechniques ont eu lieu le jeudi 5 octobre 2023 à l'Arena à Aix-en-Provence (13).

Les épreuves sportives ont eu lieu le mercredi 25 octobre 2023 au Stade d'Honneur Marcel ROUSTAN et à la piscine des Canourgues à Salon-de-Provence (13).

L'entretien se tenait du lundi 4 au mardi 12 décembre 2023 au CDG 13 à Aix-en-Provence (13).

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2023 ORGANISÉE PAR LE CDG13

A. Principaux chiffres de la session

La répartition des candidats admis à concourir selon les voies d'accès est la suivante :

Gardien-brigadier de police municipale session 2023				
Voies	Postes	Inscrits	Présents sur toutes les épreuves	Taux d'absentéisme
Externe	133	1 483	688	53,61 %
1 ^{er} concours interne	30	86	57	33,72 %
2 ^{ème} concours interne	18	49	24	51,02 %
Total	181	1 618	769	52,47 %



Sur les 31 candidats qui ont effectué une demande d'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle auprès de la commission ad hoc, 29 ont reçu un avis favorable.

B. Typologie des candidats

LE CONCOURS EXTERNE

Sur les 688 présents, 66,57 % des candidats sont des hommes et 33,43 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats présents est de 32 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 32 %
- Autres départements de la région PACA : 13 %
- Hors PACA : 55 %

LE PREMIER CONCOURS INTERNE

Sur les 57 présents, 75 % des candidats sont des hommes et 25 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats présents est de 35 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 44 %
- Autres départements de la région PACA : 19 %
- Hors PACA : 37 %

LE SECOND CONCOURS INTERNE

Sur les 24 présents, 62,5 % des candidats sont des hommes et 37,5 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats présents est de 26 ans.

L'origine géographique des candidats inscrits se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 34 %
- Autres départements de la région PACA : 16 %
- Hors PACA : 50 %

3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets étaient des sujets élaborés par la cellule pédagogique nationale des Centres de gestion
--

A. Les épreuves d'admissibilité du concours externe

Le concours comporte deux épreuves d'admissibilité :

1) Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un évènement ou à un incident survenu dans un lieu public.

(Durée 1h30 ; coefficient 3)

Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rédiger un rapport circonstancié à partir dudit évènement.

2) Réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte.

(Durée 1h00 ; coefficient 2)

Cette épreuve permet d'évaluer la capacité du candidat à comprendre et à reformuler les idées d'un texte, mais aussi ses connaissances en vocabulaire.

Le sujet comprenait 8 pages et 3 documents

Vous êtes le gardien-brigadier de police municipale Alpha BRAVO, matricule 111, en poste dans la police municipale de la commune de POLICEVILLE, 21500 habitants, dans le département DEPARTEMENTY. Vous êtes en tenue de travail réglementaire et équipé dans l'exercice de vos missions d'une caméra piéton, d'un pistolet semi-automatique, d'un pistolet à impulsion électrique, d'un bâton télescopique, d'une paire de menottes et des moyens d'interopérabilité radio.

Dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, vous êtes en patrouille en VTT avec votre collègue Charlie DELTA, matricule 222, qui porte le même équipement que vous.

Ce 11 mai 2023 à 11 h 15, de patrouille dans la rue du Chêne, votre attention est attirée par une femme qui se dirige dans votre direction. Cette dernière est couverte d'ecchymoses, présente deux plaies, l'une à la lèvre supérieure, l'autre saignante à l'arcade sourcilière gauche. Elle vous indique qu'elle vient de subir, une nouvelle fois, des violences conjugales.

Elle vous précise que son conjoint se trouve toujours à leur domicile au 12 rue du Chêne à POLICEVILLE, et que ses deux enfants mineurs sont scolarisés au collège de POLICEVILLE.

Vous demandez des renforts. À leur arrivée, alerté par le signal sonore, l'auteur présumé des violences, sort de son domicile et prend la fuite à pied.

Vous intervenez et établissez le rapport que vous adressez aux autorités compétentes dans lequel vous rendez compte de vos diligences et des mesures prises en vous aidant des pièces jointes.

Renseignements Complémentaires :

Identité du mis en cause :

- Echo FOXTROT né le 17/10/1991 à XVILLE, Demeurant 12 rue du Chêne à POLICEVILLE.

Identité de la victime :

- Juliet KILO, née le 22/05/1992 à POLICEVILLE, Demeurant 12 rue du Chêne à POLICEVILLE.

Officier de Police Judiciaire :

- Capitaine Golf HOTEL de la Gendarmerie nationale de POLICEVILLE.

Effectifs de renfort :

- TV XRAY.

Liste des documents :

Document 1 : « Code de Procédure Pénale » (Extraits) - Légifrance - consulté en janvier 2023 – 2 pages.

Document 2 : « Code de la Sécurité Intérieure » (Extraits) - Légifrance - consulté en janvier 2023 – 1 page.

Document 3 : « Code Pénal » (Extrait) - Légifrance - consulté en janvier 2023 - 2 pages.

Le sujet comprenait 4 pages

A. EXPLICATION ET VOCABULAIRE (8 points)

Question 1 (3 points)

Donnez un seul synonyme pour les mots suivants (en respectant leur nature) :

- « réfugier » (ligne 2)
- « discrètement » (ligne 4)
- « existant » (ligne 9)
- « alerter » (ligne 14)
- « fameux » (ligne 25)
- « outrage » (ligne 54)

Question 2 (2 points)

Donnez un seul antonyme des mots suivants (en respectant leur nature):

- « dernièrement » (ligne 7)
- « similaire » (ligne 12)
- « étendu » (ligne 22)
- « exacte » (ligne 41)

Question 3 (2 points)

Expliquez en quelques lignes le terme « espace public » (ligne 2)

Question 4 (1 point)

Expliquez en quelques lignes l'expression « trouver refuge » (ligne 18)

B. COMPRÉHENSION (12 points)

Dans vos réponses, vous veillerez à rendre compte des idées du texte sans en recopier les phrases.

Question 5 (3 points)

Quel est l'objectif du dispositif « Angela » ?

Question 6 (3 points)

À quelle(s) catégorie(s) de personnes ce dispositif s'adresse-t-il et comment se font-elles connaître par celui-ci ?

Question 7 (3 points)

Quels sont les partenaires du dispositif et comment sont-ils identifiés ?

Question 8 (3 points)

Comment les victimes de harcèlement sont-elles prises en charge ?

Un dispositif étendu dans plusieurs villes de France

35 Le sticker marquant l'établissement partenaire n'est pas le même partout. À Nogent-sur-Marne ou Alfortville (Val-de-Marne) il est par exemple de couleur noire avec une écriture rose, à Beauvais il est blanc avec un contour gris bleu. Les mairies recensent habituellement les lieux qui participent au dispositif.

40 Si c'est la protection des femmes qui est particulièrement visée par ce système, les hommes en danger peuvent bien entendu l'utiliser également.

Le site du gouvernement précise également que la formulation exacte de l'appel à l'aide n'est pas arrêtée, "l'utilisation seule du mot 'Angela' indique qu'une personne est dans une situation délicate. Cependant, si une personne, sans prononcer le nom d'Angela, signale qu'elle est en situation difficile, cela suffit à ce que l'équipe lui vienne en aide".

45 Même s'il est difficile de connaître pour le moment l'impact réel de ce système, à Bordeaux, "on a constaté que 'Demandez Angela' était de plus en plus un critère dans le choix des établissements fréquentés par les jeunes filles", explique au Figaro Amine Smihi, adjoint au maire chargé de la tranquillité publique, qui assure qu'en "un an, on a doublé le nombre d'établissements participants à ce dispositif".

50 "L'objectif de la mise en place de ce réseau de lieux sûrs est de contribuer à réduire le sentiment d'insécurité et de permettre à chacune et chacun de profiter de notre ville, de ses commerces, de sa vie culturelle et nocturne", écrit l'observatoire beauvaisien des violences faites aux femmes et de l'égalité.

55 Pour rappel depuis 2018, le harcèlement de rue est condamné par l'outrage sexiste et une amende qui peut aller de 90 à 750 euros.

3919 : le numéro de téléphone pour les femmes victimes de violences

60 Le "3919", "Violence Femmes Info", est le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). C'est gratuit et anonyme. Il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro est géré par la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF).

B. L'épreuve d'admissibilité des concours internes

Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public
(Durée 2h00 ; coefficient 3)

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

Le candidat doit se mettre en situation :

1. il lui faut comprendre le scénario proposé ;
2. les informations retranscrites dans le rapport doivent être cohérentes avec les informations figurant dans le sujet ;
3. il veillera également à justifier les mesures qu'il prend.

Sujet de rapport
session 2023

Le sujet comprend 8 pages et 3 documents

Vous êtes le gardien-brigadier de police municipale Charlie DELTA (Matricule 111), en poste au sein de la police municipale de la commune de POLICEVILLE (Département X-ray) où se situe un commissariat de police nationale.

Le service de police municipale dispose d'un centre de supervision urbain avec 40 caméras de vidéoprotection.

Vous êtes en tenue de travail réglementaire et équipé dans l'exercice de vos missions d'une caméra piéton, d'un pistolet semi-automatique, d'un pistolet à impulsion électrique, d'un bâton télescopique, d'une paire de menottes et des moyens d'interopérabilité radio et des équipements individuels de protection comme le gilet de haute visibilité et le gilet pare-balles.

Vous êtes également doté d'une tablette permettant la consultation du système d'immatriculation des véhicules et du fichier national des permis de conduire, ainsi que d'un terminal de verbalisation électronique.

Le 11 mai 2023 à 22h30, de patrouille à bord du véhicule de service sérigraphié « POLICE MUNICIPALE » rue des chênes à POLICEVILLE avec les gardiens-brigadiers de police municipale Roméo SIERRA (Matricule 222) et Victor LIMA (Matricule 333), vous êtes requis par un riverain qui vous intercepte pour vous informer qu'il a entendu en promenant son chien un bruit de verre cassé au niveau de l'école primaire située dans cette rue.

Immédiatement, vous vous rendez sur place et apercevez de la lumière dans l'école sise 30 rue des chênes à POLICEVILLE. Alors que vous stationnez votre véhicule pour effectuer les vérifications d'usage, vous constatez que deux individus enjambent le portail de la cour de l'établissement.

A la vue du véhicule de police, ils se mettent à courir en tenant chacun dans leurs bras des objets semblant être du matériel informatique. Immédiatement vous vous lancez à leur poursuite. Vous les rattrapez à hauteur du 38 rue des peupliers à POLICEVILLE et procédez à leur appréhension.

L'un des mis en cause vous invective alors en ces termes qu'il répète plusieurs fois : « Charlots ! Guignols ! Vous êtes tous des planqués à la Mumu. Cassez-vous, sales flics ! ». Le second mis en cause met obstacle avec violence à son interpellation en se débattant.

Vous intervenez et établissez le rapport que vous adressez aux autorités compétentes dans lequel vous rendez compte de vos diligences et des mesures que vous avez prises en vous aidant des pièces jointes.

Renseignements complémentaires :

Identité du témoin :

- Golf HOTEL, Demeurant : 36 rue des chênes à POLICEVILLE (Département X-Ray).

Identités des mis en cause :

- Alpha BRAVO, né le 14 mai 2000 à POLICEVILLE, Demeurant : 230 rue des acacias à POLICEVILLE (Département X-Ray).
- Echo TANGO, né le 21 juin 1999 à POLICEVILLE, Demeurant : 89 rue des peupliers à POLICEVILLE (Département X-Ray).

Identité de l'Officier Police Judiciaire :

- Lieutenant Oscar PAPA, officier de Police judiciaire.

Liste des documents :

Document 1 : « Code de Procédure Pénale » (Extraits) - Légifrance - Consulté en décembre 2022 - 2 pages.

Document 2 : « Code Pénal » (Extraits) - Légifrance - Consulté en décembre 2022 - 2 pages.

Document 3 : « Décret n° 2022-1395 du 2 novembre 2022 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives aux traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des agents de police municipale » (Extrait) - Légifrance - Consulté en décembre 2022 - 1 page.

C. Les résultats de la phase d'admissibilité

769 candidats sur les 1 618 inscrits aux concours se sont présentés à toutes les épreuves écrites, soit un taux d'absentéisme d'environ 52,47 % pour l'ensemble des 3 voies d'accès.

LE CONCOURS EXTERNE

Épreuve de rapport :

Moyenne à l'épreuve (/20)	10,33
Meilleure note (/20)	19,25
Note la plus basse (/20)	0

Notes <5/20	93
Notes de 5/20 à 7,99/20	132
Notes de 8/20 à 9,99/20	80
Notes de 10/20 à 11,99/20	95
Notes de 12/20 à 13,99/20	97
Notes de 14/20 à 15,99/20	110
Note au-dessus de 16/20	82

Épreuve de réponse à des questions sur un texte :

Moyenne à l'épreuve (/20)	11,64
Meilleure note (/20)	19,50
Note la plus basse (/20)	0
Notes <5/20	18
Notes de 5/20 à 7,99/20	68
Notes de 8/20 à 9,99/20	102
Notes de 10/20 à 11,99/20	148
Notes de 12/20 à 13,99/20	182
Notes de 14/20 à 15,99/20	108
Note au-dessus de 16/20	62

Résultat obtenu aux 2 épreuves :

Postes ouverts	133
Nombre de candidats présents / nombre d'inscrits	688 / 1 483
Taux d'absentéisme	53,61 %
Moyenne de l'admissibilité (/20)	10,86
Meilleure moyenne (/20)	18,80
Moyenne la plus basse (/20)	2,30
Nombre de moyenne <5/20	38
Nombre de moyenne de 5/20 à 6,99/20	60
Nombre de moyenne de 7/20 à 9,99/20	174
Nombre de moyenne de 10/20 à 11,99/20	139
Nombre de moyenne de 12/20 à 12,99/20	58
Nombre de moyenne de 13/20 à 15,99/20	186
Nombre de moyenne au-dessus de 16/20	33

Le seuil d'admissibilité est de 12/20. 277 candidats ont été déclarés admissibles **soit un taux d'admissibilité sur les candidats présents de 40,3 %**.

LES CONCOURS INTERNES

	1 ^{er} concours interne	2 ^d concours interne
Postes ouverts	30	18
Nombre de candidats présents / nombre d'inscrits	57 / 86	24 / 49
Taux d'absentéisme	33,72 %	51,02 %
Moyenne à l'épreuve (/20)	10,95	14,05
Meilleure note (/20)	18	18,75
Note la plus basse (/20)	4	4
Notes <5/20	1	2
Notes de 5/20 à 9,99/20	25	2
Notes de 10/20 à 13,99/20	16	3
Notes de 14/20 à 15,99/20	10	9
Notes au-dessus de 16/20	5	8
Seuil d'admissibilité (/20)	10	10
Nombre de candidats admissibles	31	20
Taux d'admissibilité	54,4 %	83,3 %

D. Commentaires des correcteurs

LE CONCOURS EXTERNE : RAPPORT

Les correcteurs ont estimé que le sujet était clair et suffisamment étayé pour qu'une grande majorité des candidats le comprennent sans difficulté.

De manière générale, l'épreuve était bien préparée par les candidats.

Sur la forme, l'expression écrite est globalement défailante. Le niveau en orthographe et en syntaxe demeure passable. Toutefois, quelques candidats ont compensé leurs lacunes en orthographe avec des rapports de qualité.

Sur le fond, le cadre juridique est non maîtrisé. Par exemple, l'article 78-6 du Code de procédure pénale n'a pas été compris par certains candidats et de ce fait, n'a pas été utilisé à bon escient dans leur rapport (confusion entre relevé d'identité et contrôle d'identité).

Les meilleures copies présentaient des explications claires, des mesures prises pertinentes par rapport au sujet ainsi qu'une chronologie des actions respectée.

LE CONCOURS EXTERNE : QUESTIONS SUR UN TEXTE

Le niveau des candidats à cette épreuve est supérieur à celui du rapport. En effet, 2,6 % des candidats présents ont obtenu une note strictement inférieure à 5/20 à l'épreuve de questions contre 13,5 % pour l'épreuve de rapport.

Dans la majorité des copies, les questions de vocabulaire semblent plus faciles à appréhender par les candidats que les questions de compréhension de texte.

Concernant les questions de vocabulaire, certains candidats ne connaissent pas la signification d'antonyme et la confondent par exemple avec celle de synonyme.

Pour les questions de compréhension de texte, un grand nombre de candidats ont compris l'essence même du texte. Toutefois, ces derniers ont éprouvé des difficultés à structurer des réponses argumentées, développées sans paraphraser.

Les meilleurs candidats ont démontré une maîtrise de la langue et une bonne analyse des différentes problématiques présentées dans le sujet.

LES CONCOURS INTERNES : RAPPORT

Dans l'ensemble, comme pour le concours externe, les correcteurs ont souligné des difficultés de syntaxe et d'orthographe dans la majorité des copies.

D'une manière générale, les rapports manquent de clarté et de précision notamment dans la verbalisation des faits. Par ailleurs, le formalisme et la présentation des rapports ont parfois été négligés.

Enfin, le jury note que le rappel des circonstances a quant à lui, été relativement bien relaté par la majorité des candidats.

D'autre part, une grande majorité de candidats ne maîtrisent pas les connaissances professionnelles nécessaires à l'établissement d'un rapport à valeur juridique.

4. LA PHASE D'ADMISSION

A. Typologie des candidats

Sur l'ensemble des trois voies, 328 candidats ont été convoqués aux épreuves d'admission. 45 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves d'admission dont 20 dès les tests psychotechniques, 14 aux épreuves sportives et 11 à l'épreuve d'entretien soit un taux d'absentéisme d'un peu plus de 13,72 %.

La moyenne d'âge des candidats admissibles est de 31 ans.

36,3 % d'entre eux sont des femmes et 63,7 %, des hommes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 29 %
- Autres départements de la région PACA : 15,5 %
- Hors PACA : 55,5%

LE CONCOURS EXTERNE

277 candidats déclarés admissibles et 238 candidats étaient présents à toutes les épreuves d'admission pour 133 postes ouverts, soit un taux d'absentéisme de 14,08 %.

La moyenne d'âge est de 32 ans.

37,9 % des candidats sont des femmes et 62,1 % des candidats sont des hommes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 28,5 %
- Autres départements de la région PACA : 13,7 %
- Hors PACA : 57,8 %

LE PREMIER CONCOURS INTERNE

31 candidats déclarés admissibles et 27 candidats étaient présents à toutes les épreuves d'admission pour 30 postes ouverts, soit un taux d'absentéisme de 14,08 %.

La moyenne d'âge est de 35 ans.

22,6% des candidats sont des femmes et 77,4 % des candidats sont des hommes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 32,3 %
- Autres départements de la région PACA : 29 %
- Hors PACA : 38,7 %

LE SECOND CONCOURS INTERNE

20 candidats déclarés admissibles et 18 présents aux épreuves d'admission pour 18 postes ouverts, soit un taux d'absentéisme de 10 %.

La moyenne d'âge est de 26 ans.

35 % des candidats sont des femmes et 65 % des candidats sont des hommes.

L'origine géographique des candidats se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 25 %
- Autres départements de la région PACA : 20 %
- Hors PACA : 55 %

B. Les épreuves d'admission

L'admission est composée de trois épreuves obligatoires.

Peuvent être seuls autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury. Ces derniers passent, dans des conditions garantissant leur anonymat, des **tests psychotechniques non éliminatoires (sauf en cas d'absence)**,

élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique.

Les membres du jury disposent lors de l'entretien, pour aide à la décision, des résultats des tests passés par chaque candidat admissible.

LE CONCOURS EXTERNE

1°/ Un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques (durée : 20 minutes ; coefficient 3).

2°/ Des épreuves physiques (coefficient 1) :

- a) Une épreuve de course à pied ;
- b) Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation.

LES CONCOURS INTERNES

1°/ Un entretien avec le jury, à partir du dossier fourni par le candidat au moment de son inscription, permettant d'apprécier le parcours du candidat, sa motivation et sa capacité à exercer des fonctions d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté (durée : 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes ; coefficient 2) ;

2°/ Des épreuves physiques (coefficient 1) :

- a) Une épreuve de course à pied ;
- b) Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation.

Ces épreuves ont été supervisées par des juges, arbitres et starters nationaux garantissant une totale égalité de traitement ainsi qu'un savoir-faire reconnu au niveau national.

C. Les résultats de la phase d'admission

Les résultats de l'épreuve d'entretien sont les suivants :

Voies	Meilleure note/20	Notes <5	Notes >=10/20	Moyenne/20
Externe	19,50	5	166	11,87
Premier concours interne	18	2	19	11,24
Second concours interne	17	3	13	11,06

Les résultats des épreuves physiques sont les suivants :

Voies	Meilleure note/20	Notes <5/20	Notes >=10/20	Moyenne/20
Externe	Femmes : 16,75 Hommes : 16,25	20	102	9,27
Premier concours interne	Femmes : 10 Hommes : 14,5	0	7	8,62
Second concours interne	Femmes : 8,5 Hommes : 14,5	1	6	8,74

D. Analyse sur la prestation des candidats lors de l'entretien avec le jury

De manière générale, les candidats internes ont, du fait de leur expérience professionnelle, une bonne connaissance des missions et se projettent parfaitement sur ce type de poste. Néanmoins, certains d'entre eux avaient une méconnaissance totale de l'environnement territorial ce qui demeure extrêmement problématique au regard des attentes pour cette épreuve orale et de manière plus générale pour intégrer la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, les meilleurs candidats externes ont présenté de solides connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques, de bonnes capacités à occuper un emploi d'agent de police municipale et un savoir-être en cohérence avec les missions régaliennes dévolues au cadre d'emplois.

Néanmoins, le jury regrette chez certains candidats, toutes voies confondues, un manque évident de préparation.

5. LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2023 DU CONCOURS

La répartition des moyennes est la suivante :

Moyennes	Nombre de candidats		
	Externe	Premier concours interne	Second concours interne
Moins de 05/20	0	0	0
De 05/20 à 07,99/20	21	2	1
De 08/20 à 9,99/20	30	7	1
De 10/20 à 11,99/20	63	10	5
De 12/20 à 13,99/20	84	9	7
De 14/20 à 15,99/20	74	2	6
De 16/20 à 17,99/20	5	1	0
De 18/20 à 20/20	0	0	0

Les seuils d'admission retenus par le jury sont les suivants :

Voies	Seuil d'admission	Nombre de postes avant transfert	Nombre de postes après transfert	Nombre de candidats admis
Externe	12/20	133	156	156
Premier concours interne	12/20	30	12	12
Second concours interne	12/20	18	13	13

6. ANALYSE ET CONCLUSION

La session 2023 du concours de Gardien-brigadier de police municipale témoigne comme les années précédentes, d'un manque de préparation des candidats. Les candidats doivent approfondir leur préparation, conformément aux attentes précisées dans les notes de cadrage du concours.

Dans l'ensemble, les candidats ont obtenu de meilleures notes lors de la phase d'admission.

Lors de prochaines sessions, les futurs candidats devront faire preuve de capacités rédactionnelles avérées ainsi que de connaissances solides du fonctionnement des collectivités territoriales, de la déontologie et des missions dévolues aux agents de police municipale s'ils souhaitent franchir le cap de l'admission.

Le Président de jury remercie vivement les membres du jury et les correcteurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Monsieur Bernard DESTROST
Maire de Cuges-les-Pins

